

Comparaison de différents labels* de bien-être animal pour les poules pondeuses par Anne Vonesch, Alsace Nature, Version du Lundi 25 juin 2012

Les aspects environnementaux ne figurent pas dans ce tableau.

* Global Animal Partnership, USA, un label très intéressant avec un encadrement scientifique fort, comportant 5 niveaux de progrès successifs, prépare un cahier des charges pour poules, mais ce n'est pas encore publié.

	Normes minimales en systèmes sans cages	Bio européen	Label rouge (selon notice technique) Fr	KAT tierschutzgeprüft D	Coop Naturafarm CH	Beter leven NL	Freedom Food UK	KAG Freiland
Porteur et partenaires	Union européenne, Directive 1999/74/CE Directive 98/58/CE	Europe, Etats membres	Etat français, groupements	Toute la filière, avec la protection animale	Distributeur Coop	Protection animale	Protection animale	Protection animale Reconnu comme étant le meilleur label suisse
Principes généraux	Normes minimales pour les systèmes « cages » et pour les systèmes « alternatifs ». Complétés par les normes liées aux termes consacrés pour l'information des consommateurs : en cage, au sol, en plein air (Annexe II du règlement 589/2008 de la Commission). La bio est réglementée par une directive spécifique. Objectif : empêcher la distorsion de concurrence sur le marché unique. Normes définies sur la base d'expertises scientifiques et de rapports de force entre opinion et lobbies. Applicable pour tous à partir du 1 ^{er} janvier 2007.	Pas de substances chimiques de synthèse (sauf indication vétérinaire). Compétence du personnel. Répondre aux besoins physiologiques et éthologiques des animaux. Pratiques d'élevage qui renforcent les défenses naturelles contre les maladies et comprennent notamment la pratique régulière de l'exercice et l'accès à des espaces de plein air et à des pâturages s'il y a lieu. Adapté à l'éco-système, lié au sol.	Qualité supérieure du produit Caractéristiques d'image : <ul style="list-style-type: none"> ○ alimentation, ○ conditions d'élevage, ○ insertion dans l'environnement, ○ bien-être à tous les stades Présentation Régularité Analyses sensorielles régulières.	KAT est un système de contrôle mis en place par l'ensemble des acteurs de la filière, pour les œufs alternatifs (au sol, en plein air et bio), du producteur d'aliment jusqu'au transformateur des œufs. En Allemagne et dans les pays voisins. KAT travaille avec ISF, GlobalGap, KTB aux Pays-Bas, HDE. Quant aux conditions d'élevage, c'est un travail avec des associations de protection animale qui a conduit au label « tierschutzgeprüft » (= contrôlé quant à la protection des animaux). L'époinçage est interdit sauf dérogation.	Label du distributeur suisse Coop, dans le cadre de son programme Naturafarm : « Pour un élevage respectueux des animaux ». Basé sur les aides directes « Systèmes de Stabulation particulièrement Respectueuses des Animaux » et « Sorties Régulières en Plein Air ». Respect des Prestations Ecologiques Requises. Alimentation sans OGM. Bannissement si possible des additifs dans les produits transformés.	Jeune label privé, en grande surface, ciblant le bien-être animal, et porté par Dierenbescherming, grande association néerlandaise de protection des animaux. Se base sur la directive europ., sur le système de qualité néerlandais IKB, et sur KAT. Avec des races rustiques et de bonnes pratiques, prévenir picage et cannibalisme. Bien élever les poulettes. Met l'accent sur les résultats, et cherche à obtenir des progrès en fonction des résultats. Veut donner aux élevages conventionnels la possibilité de s'engager dans l'amélioration du bien-être.	S'appuie sur les 5 libertés. S'appuie sur l'officiel « DEFRA code of recommendations for the welfare of livestock » qui est un commentaire de la réglementation européenne approfondissant les pratiques de bien-être. Freedom Food est reconnu pour sa qualité au niveau de la formation des personnes et pour veiller sur les résultats et les mesures correctives à prendre. Il traite bien l'abattage. Le cahier des charges est riche en encarts donnant des explications et recommandations, ce qui reflète le suivi scientifique et la stratégie d'amélioration progressive.	C'est le label le plus exigeant de Suisse, qui va le plus loin au niveau du bien-être animal ; basé sur les sorties au plein air, réelles et conséquentes. Les volumes sont faibles. Il s'agit d'une démarche d'avant-garde qui participe à la recherche (notamment avec le FIBL) et à l'expérimentation de pratiques innovantes.
Niveau unique ou plusieurs niveaux	Ici ne seront pris en compte que les normes pour les systèmes alternatifs selon les définitions <ul style="list-style-type: none"> ○ « au sol » ○ « en plein air ». 		Il y a 14 cahiers des charges , qui doivent respecter au minimum la notice technique. Les cahiers des charges ne sont pas publiés, l'accès est possible mais compliqué. « Cocorette » a un « plus » significatif, par les petits élevages (limite 3500 poules) et les nids de paille (réduit le stress des poules)	2 niveaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le système KAT contrôle le respect des <u>normes européennes tout en allant légèrement au-delà</u> de ces normes. ○ <u>KAT Tierschutzgeprüft</u> est issu d'un partenariat avec des associations de protection animale et va au-delà des normes KAT sur certains aspects, notamment la densité. 		3 niveaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 étoile décrit ci-dessous ○ 2 étoiles : identique, mais il se rajoute le parcours en plein air ○ 3 étoiles : équivalent au bio. Un modèle de poulailler récent, issu de la recherche, a aussi été classé 3 étoiles ; il s'agit d'un ensemble rond, où les parcours sont placés entre des bâtiments en forme de des bras d'étoile (Rondeelstallen). 	2 niveaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Niveau minimal (« au sol »)</u> ○ <u>niveau « plein air ».</u> 	C'est le top !

	Normes	Bio européen	Label rouge	KAT tierschutzgeprüft	Coop Naturafarm CH	Beter leven NL	Freedom Food UK	KAG Freiland
Axes de progrès	La Commission europ. reconnaît que les normes sont mal appliquées. Avec son nouveau Plan 2012-2015 pour la protection et le bien-être des animaux, elle veut entre autre améliorer la formation des professionnels et l'information des consommateurs.				Selon évolution des connaissances et attentes.	Augmentation des surfaces Abandon de l'épointage Bonne préparation des poulettes.	Progrès au niveau des pratiques en élevage. Abandon du raccourcissement des becs. Evolution des techniques d'abattage.	KAG soutient la mise en route d'une mue pour prolonger la durée de production (et la vie des animaux). La méthode préconisée par le FIBL est la seule autorisée. KAG participe aux recherches du FIBL pour trouver des lignées à utilisation mixte (ponte et engraissement), afin de pouvoir engraisser les poussins mâles.
Formation au bien-être animal	Directive 98/58/CE : Les animaux sont soignés par un personnel suffisamment nombreux possédant les aptitudes, les connaissances et les capacités professionnelles appropriées.			Une personne est désignée responsable pour le respect des exigences 'bien-être'. Une formation est obligatoire (initiale ou continue).	Obligation de participer à la formation continue et aux réunions de producteurs.		Forte priorité sur les compétences, les recommandations, le feedback suite aux résultats.	Forte implication de compétences de haut niveau, participation à des programmes de recherche.
Taille des bâtiments et de l'élevage		Bâtiment de 3000 poules maxi ; il est possible d'avoir plusieurs bâtiments ou salles d'élevage accolées avec une cloison.	2 bâtiments de 6000 poules maxi Ramassage manuel des œufs, soit au nid soit à la table de tri (ce fait une grande différence !) Cas particulier de Cocorette : 3500 poules. Le « ramassage à la main » se fait au niveau du nid, d'où de petits élevages.	Max 9000 poules par poulailler avec des groupes de max. 1500 (obligatoire). Max 3 poulaillers à 9000 poules sont considérés comme une exploitation de poudeuses.	Norme suisse	Maximum 6000 poules par groupe	Au sol : maxim 32000 poules en groupes de max 4000 Plein-air : maxim 16000 poules en groupes de max 4000 (parcours séparés)	Groupe avec max 500 poules. Max 4 groupes séparés par bâtiment. Il faut associer quelques coqs
Poulettes		Poulette bio si disponibles. Nourries et élevées en bio dès l'âge de 3 jours Densité préconisée 21kg/m ² au maximum	Conditions d'élevage aussi similaires que possible, avec perchoirs dès 4 semaines. Au sol sur litière. Les bâtiments obscurs avec programme lumineux peuvent être utilisés.	Doivent être habitués dès le stade poussin au milieu où ils se trouveront en production. Cela s'applique notamment à la lumière : lumière du jour ou lumière proche de la lumière du jour, c'est-à-dire spectre complet (UV-A et UN-B), lames échangées après 1 an.	Conforme aux exigences de Coop Naturafarm. Origine suisse. Elevage limité à 12000 poulettes. Une exploitation peut avoir plusieurs élevages. Même système qu'en production. Litière: des copeaux fins dépoussiérés sont adaptés. Parcours couvert de 0,032m ² /poulette, à partir du 43 ^{ème} jour, au moins de 10h à 17h (réduit si T° basse). Grains à parsemer à partir de 6 semaines.	Bonne préparation des poulettes	Des prescriptions détaillées sont données, sur les mêmes aspects que pour les poules poudeuses.	

	Normes	Bio européen	Label rouge	KAT tierschutzgeprüft	Coop Naturafarm CH	Beter leven NL	Freedom Food UK	KAG Freiland
Surfaces intérieures / densité	<p>Maximum 9 poules/m² de surface utilisable (dérogations jusqu'à fin 2011 dans certains cas) Le sol des installations doit supporter de manière adéquate chacune des serres antérieures de chaque patte. Le nombre de niveaux superposés est limité à quatre, distants de 45cm au moins. Il faut empêcher les fientes de tomber sur les niveaux en-dessous.</p> <p>C'est ce qui exigé pour des élevages dits « au sol ». Idem pour les élevages en plein pour lesquels se rajoute le parcours extérieur.</p>	<p>6 poules/m² en comptant toute la surface (jardin d'hiver compris)</p>	<p>Densité : norme. Un seul niveau ; interdiction du type volière) La surface des auvents n'est pas prise en compte (Attention, un auvent n'est pas un parcours couvert)</p>	<p><u>Au sol :</u> Densité : norme (9/m²) ; Recommandé : 6 poules/m² Volières : ne pas dépasser 18 poules/m² de surface utilisable au sol. Au maximum 3 niveaux. Si le système a des fosses à fientes, il faut contrôler quotidiennement si des animaux s'y trouvent, et avoir démontré comment les sortir, et comment les nourrir et abreuvoir en attendant. Zone à gratter : 1/3 e la surface, 250cm²/poule. Recouverte de litière. Pierres à piquer ou autre matériel d'occupation. Parcours couvert (« zone à gratter froide ») : peut être inclus dans la surface utile, si accès quotidien illimité (aussi par mauvais temps) Fosse à fientes : pas de lésion des pattes. Tierschutzgeprüft : 7 poules/m². En volières, densité maximale 14 poules/m² de la surface au sol utilisable.</p>	<p>Densité dans le poulailler selon directive de l'Office Vétérinaire Fédéral ; en Suisse, la densité autorisée dépend du système.</p>	<p>1 étoile : Actuellement la densité est de 9 poules/m². A chaque bande les coûts de production et les résultats sont analysés, et il y a concertation s'il est possible de descendre de 0,5 poule/m² à chaque bande pour aboutir à 7poules/m². Maximum 3 niveaux (le sol inclus) Dans des systèmes à volières il faut des passages au-dessus des nids (2m de large pour 300 poules) pour rendre plus accessible l'ensemble du poulailler et le parcours couvert.</p>	<p>Densité : norme. Si volière : 9poules/m² de surface utilisable 15poules/m² de surface au sol. Si >3000 poules, pas plus de 2 étages. Si <3000 poules, pas plus de 3 étages. Distance entre étages : entre 0,5 et 1m Max 2m entre le sol (litière) et le bas de l'étage le plus haut. Quand les poules se déplacent entre étages, l'angle de descente ne doit pas être plus de 45°. Pas plus de 80cm de distance pour des déplacements horizontaux entre étages. Si le caillebotis sur la fosse à fientes est à plus de 1m au-dessus du sol, il faut des rampes ou barres d'atterrissage pour en faciliter l'accès. Pas de fils électriques (exception dans les coins pour prévenir, l'entassement et étouffement, mais de préférence utiliser des barrières physiques).</p>	
Nids	<p>1 nid/7 poules Nids collectifs : 120 poules/1m²</p>	<p>Nombre : norme</p>	<p>Nombre : norme. <u>Si</u> il y a de la paille dans le nid (ce n'est pas obligatoire selon la notice technique), il faut en décrire la gestion (propreté). Ramassage des œufs 2x/jour.</p>	<p>Nombre : norme. Sol du nid de matériau déformable ou gazon artificiel (hauteur minimale 0,5cm). Déformable signifie qu'il n'y a pas les traces typiques sur l'œuf qui roule au niveau d'une cage. Tierschutzgeprüft : 1 nid/6poules ou 80 poules/m² ou nids à litière (100 poules/m²)</p>			<p>1 nid/5 poules ou 1m²/120 poules, sans courant d'air. Un substrat meuble est particulièrement important pour habituer les poulettes. Substrats : paille, Astro Turf, tapis en caoutchouc foncé. Si les nids sont au milieu du bâtiment, il faut des passages pour que les poules puissent atteindre la litière et les trappes.</p>	

	Normes	Bio européen	Label rouge	KAT tierschutzgeprüft	CoopNaturafarm CH	Beter leven NL	Freedom Food UK	KAG Freiland
Perchoirs	15cm/poule	Le caillebotis n'est pas un perchoir.	norme	Au sol : Minimum : norme; recommandation : 25 cm, surface à saisir au moins 3cm. Des perchoirs intégrés au-dessus de la fosse, avec une hauteur de 2cm, peuvent faire jusqu'à 50% des perchoirs. Ils sont alors déduits de la surface utile. Tierschutzgeprüft : 20cm par poule, en hauteur.	Toutes les poules doivent pouvoir se reposer en hauteur la nuit	15cm de perchoir par poule dont au moins 10cm en hauteur (pour les 5cm de perchoir dit 'intégré', la hauteur est de 2cm) Curieusement, pour 2 étoiles, c'est seulement 7,5cm en hauteur.	Norme. Si les perchoirs sont intégrés au niveau du grillage/caillebotis au-dessus de la fosse, cela doit compter pour 460cm ² /poule. Quelques perchoirs doivent être en hauteur pour permettre aux poules d'échapper à des agresseurs. Le plastique est moins bon que bois ou métal.	
Mangeoires	Longitudinales : 10cm/poule Circulaires : 4cm/poule		Norme	Norme		Norme	Norme	
Abreuvoirs	Continus : 2,5cm/poule Circulaires : 1cm/poule 1 tétine ou coupe/10 poules			Norme			Norme Pas plus de 8m pour accéder à l'eau.	
Litière	Au moins 1/3 de la surface au sol et 250cm ² par poule	Norme. Litière telle que paille, copeaux de bois, sable ou tourbe	Norme. Litière telle que paille, copeaux de bois, sable ou tourbe. Sèche et non croûteuse.	La litière de la zone à gratter doit être faite en majorité de paille (matériau déformable comme p ex paille avec copeaux, bois hachés, sable).	Au moins 20% de la surface au sol. Litière aussi sèche et aérée que possible. Suffisamment profonde pour que le sol soit toujours entièrement recouvert.	Norme. Litière au moins 2cm d'épaisseur. Copeaux, paille, paille hachée, tourbe, sable ou tout autre matériaux qui permet aux poules de satisfaire leurs besoins comportementaux (bain de poussière, gratter, picorer)	Ne pas empêcher l'accès à la litière (exception pour les 7 premiers jours). La litière doit être d'un matériau approprié (il n'est pas dit lequel), doit permettre les bains de poussière, doit si nécessaire être complétée quotidiennement, doit avoir une épaisseur minimale de 5cm les 2 premiers mois, et au plus tard après 2 mois, 10cm d'épaisseur. Les responsables doivent comprendre les facteurs qui impactent sur la qualité de la litière.	Bains de poussière : doit fonctionner. Substrat approprié p ex sable fin, humus, cendre de bois ou un mélange de cela. 1m ² bain de sable pour 100 poules.

	Normes	Bio européen	Label rouge	KAT tierschutzgeprüft	Coop Naturafarm CH	Beter leven NL	Freedom Food UK	KAG Freiland
Parcours en plein air	<p>Densité max. 2500 poules/hectare, soit 4m²/poule.</p> <p>En cas de rotation 2,5m² minimum disponible.</p> <p>Trappes au moins 35 cm de haut et 40cm de large, en total 2m pour 1000 poules.</p> <p>Accès ininterrompu durant la journée, sauf restriction au cours de matinée</p> <p>L'espace doit être en majeure partie couvert de végétation.</p> <p>Pas d'autre utilisation sauf verger, zone boisée ou pâturage.</p> <p>Pas plus distant que 150m de la trappe la plus proche ; 350m autorisé si au moins 4 abris/hectare uniformément répartis.</p> <p>C'est ce qui est exigé pour des <u>élevages dits « en plein air »</u>.</p>	<p>Plein air obligatoire 4m²/poule</p> <p>1m de trappe pour 1500 poules (au moins 4m pour 100m² de bâtiment)</p> <p>Les Etats membres définissent la période où le parcours doit rester vide.</p>	<p>Plein air obligatoire 5m² par poule ; il peut y avoir division et alternance.</p> <p>Distance nid-trappes max.10m</p> <p>Trappes 1m/250 poules</p> <p>Parcours en majorité végétalisé, au max. 1/3 en repousse</p> <p>Accès au plus tard à 25 semaines et à 11h du matin jusqu'au crépuscule</p>	<p>Plein air :</p> <p>Surfaces : norme</p> <p>Trappes : norme.</p> <p>Si le parcours se trouve sur un seul côté du bâtiment, la largeur du bâtiment ne peut pas dépasser 15m.</p> <p>Les surfaces doivent être inspectées régulièrement.</p> <p>Au moins aussi large que la longueur du bâtiment.</p> <p>L'utilisation du parcours doit être enregistrée.</p>	<p>Plein air obligatoire. 2,5m² par poule.</p> <p>Réparti en deux parcours au moins (alternance).</p> <p>Ouvert au plus tard à midi.</p> <p>Arbres, buissons ou abris mobiles répartis de manière homogène : au moins 10m²/1000 poules (soit 40m²/hectare).</p> <p>Accès peut être restreint si mauvaises conditions météo. Possibilité de le remplacer par une cour non couverte disposant de litière.</p>	<p>2 étoiles :</p> <p>Surfaces : norme.</p> <p>Trappes : norme.</p> <p>Accès au parcours en plein air à partir de 10h.</p> <p>La profondeur du parcours équivaut au minimum à la longueur du bâtiment.</p> <p>En cas de rotation, au moins 2,5m² par poule sont accessibles.</p> <p>En majorité végétalisé avec arbustes et herbe, et ne sert à rien d'autre sauf pâturage extensif et fauche.</p> <p>Par hectare au moins 16m² sont abrités par des arbres, arbustes ou abris, et max 50% d'abris.</p> <p>Cailloux ou grilles sur les premiers 5m.</p> <p>Sur les premiers 30m sont des abris et arbres ou arbustes.</p>	<p>Ouverts dès 9h.</p> <p>1 trappe/600 poules.</p> <p>Chaque trappe 45cm haut et 2m de large. Doit être bien visible (sinon agrandir). Moins pour de petits groupes..</p> <p>Pas plus de 20m pour accéder à une trappe.</p> <p>Accès au plus tard à partir de 21 semaines ; le plus tôt possible.</p> <p>Abris naturels et artificiels et corridor abrité.</p> <p>Bains de poussière, perchoirs.</p> <p>Matériau de drainage devant le bâtiment.</p> <p>Suivi du parasitisme.</p> <p>Abris : 8m²/1000 poules, pas plus de 20m du bâtiment, et bien répartis.</p> <p>Surface disponible selon qualité de la végétation et de l'aménagement.</p> <p>Introduire d'autres animaux p ex lamas et alpacas, pour encourager et protéger les poules dehors.</p>	<p>5m² par poule</p> <p>Accès à partir de 11h ; en période chaude 13h jusqu'au tomber de la nuit.</p> <p>Il peut y avoir alternance entre surfaces, et exclus pour réensemencer.</p> <p>Par sol très humide et en hiver une cour peut remplacer le pâturage : au moins 100m²/1000 poules.</p>
Parcours couvert				<p>Obligatoire</p> <p>Pour des nouveaux adhérents il doit atteindre 50% de la surface au sol du poulailler (bâtiments anciens : au moins 20%). Le parcours couvert peut être compté comme surface au sol.</p> <p>Hauteur minimale 2m.</p> <p>Tierschutzgeprüft :</p> <p>Obligatoire, avec 50% e la surface utilisable du bâtiment et 28 poules/m² de parcours.</p> <p>Au moins 3m² pour 1000 poules comme bain de poussière (recommandation : 5m²)</p> <p>2m trappes pour 1000 poules.</p>	<p>Obligatoire.</p> <p>Entièrement recouvert de litière et équipée de balles de foin, d'installations de fanage, de perchoirs, etc.</p> <p>Abreuvoir.</p> <p>Possibilité de bains de poussière : sable, terre sèche, sciure, ou litière sèche en poudre.</p> <p>Trappes au moins 1,5m pour 1000 poules.</p> <p>500cm²/animal</p> <p>Accès toute la journée, au moins de 10h-17h.</p> <p>Peut être provisoirement fermé si <5°C.</p>	<p>Obligatoire.</p> <p>Largeur minimale 20% de la largeur du poulailler.</p> <p>La distance jusqu'au parcours couvert est au max. 15m.</p> <p>Les côtés sont faits de filet brise-vent transparent.</p> <p>2m de trappes pour 1000 animaux.</p> <p>Accessible dès 10h durant au moins 8h.</p> <p>2cm de litière comme à l'intérieur.</p> <p>2-3 abreuvoirs pour 6000 poules.</p>		<p>1000cm² par poule</p>

	Normes	Bio européen	Label rouge	KAT tierschutzgeprüft	Coop Naturafarm CH	Beter leven NL	Freedom Food UK	KAG Freiland
Lumière	Eclairage pour que les poules puissent se voir et explorer l'environnement. Période d'obscurité d'environ 1/3 de la journée, avec phase de pénombre.	La lumière naturelle peut être complétée pour un repos nocturne continu min. de 8h.	Eclairage naturel Peut être complété. Repos nocturne minimal 8h.	Entrées de lumière minimum 3% de la surface au sol et min. 20 lux . Lampes à lumière chaude ; néon blanc interdit ; lumière UV recommandée.	Au moins 15 lux de lumière du jour qui est à compléter aux endroits moins bien éclairés par la lumière du jour.	Lumière naturelle, entrées d'au moins 3% de la surface du sol. En cas de fenêtres latérales, la largeur du bâtiment est au max de 12m. Eviter la lumière du soleil directe. Min 20 lux . Min 8h d'obscurité.	Min 6h d'obscurité Min 10 lux.	
Qualité de l'air	La circulation de l'air, les taux de poussière, la température, l'humidité relative de l'air et les concentrations de gaz doivent être maintenus dans des limites qui ne nuisent pas aux animaux. Si ventilation artificielle, prévoir un système de remplacement en cas de défaillance, et un système d'alarme.	Pas nuisible aux animaux. Aération et éclairage naturels abondants	Ventilation statique et suffisante	Ventilation correcte, enregistrement des températures. Ammoniac < 10ppm ; un dépassement durable >20ppm est interdit. CO max 3000 ppm. Testage régulier du générateur de secours.		Ventilation mécanique admise. Bonne ambiance, ni poussiéreuse ni forte odeur d'ammoniac.	Ventilation naturelle ou mécanique Limites : NH3 25ppm CO2 5ppm CO 50ppm Poussière inhalable 10mg/m3 Prévenir stress thermique	
Alimentation		95% bio >50%) des aliments provenant de l'exploitation dans laquelle les animaux sont détenus ou d'autres exploitations biologiques de la même région administrative ou à défaut du territoire national Apport de fourrages grossiers Acides aminés de synthèse interdits	Au moins 50% céréales, sans colorant de synthèse	Contrôlé, dans la démarche de filière.	Contrôlé, dans la démarche de filière.		Détaillé. Grit (6,35 à 8mm) 7gr par poule par semaine	
Mutilations	<i>« Sans préjudice des dispositions prévues au point 19* de l'annexe de la directive 98/58/CEE, toute mutilation est interdite. Toutefois, les Etats membres peuvent, en</i>	Pose de lunettes sur le bec interdite. Époinçage d'un tiers au maximum de la pointe du bec est toléré s'il est pratiqué avant 10 jours ; l'époinçage des jeunes peut	L'élevage doit être géré de manière à éviter le recours aux lunettes. En cas de nécessité, celles-ci doivent faire l'objet d'une prescription vétérinaire.	En principe, le raccourcissement partiel des becs est interdit. Il n'est autorisé que dans des cas spécifiques sur prescription vétérinaire.	Il est interdit de débéquer les poules à des fins prophylactiques. Si l'élevage présente de graves problèmes de picage, la situation doit être examinée par l'organe de contrôle. Si les mesures prises n'ont pas l'effet escompté, le bec peut être légèrement corrigé par un spécialiste, afin de protéger l'ensemble de l'élevage. C'est à l'organe de contrôle qu'incombe la		La RSCPA travaille pour l'abandon du débébage/époinçage, pour 2016 (date prévue au niveau national) et si possible plus tôt. L'époinçage est admis, de préférence par infrarouge. Le bon management et	

	<p>vue de prévenir le piquage de plumes et le cannibalisme, autoriser l'époinçage du bec pour autant que cette opération soit pratiquée par un personnel qualifié sur les poussins de moins de dix jours destinés à la ponte. »</p> <p>*Les règles nationales sont applicables (en attendant).</p>	être autorisé par l'OC sur demande justifiée de l'éleveur			<p>décision. Si la même exploitation est concernée de manière répétée, les causes doivent en être analysées avec l'organe de contrôle afin de définir les mesures nécessaires pour éviter de nouveaux cas (p. ex. adaptation au poulailler, choix de l'espèce, de l'alimentation, etc.).</p>		<p>l'enrichissement du milieu doivent prévenir la nécessité d'époinçage. En cas d'urgence, les becs de poules plus âgées peuvent être raccourcis, sous des conditions précises. Lunettes interdites.</p>	
Management		Tout doit être mis en œuvre pour éviter le picage et le cannibalisme		La gestion en cas de crise doit être planifiée.	Des grains doivent être parsemés quotidiennement dans le poulailler ou sur le parcours.	<p>1 étoile :</p> <p>Tous les jours</p> <p>2grammes de grain à diamètre >1mm par poule dans la bâtiment et le parcours couvert.</p> <p>2x/mois des cailloux (4-6,5mm) dans la litière et le parcours couvert.</p> <p>Chaque mois 2 balles de paille par 6000 poules (1 dans le poulailler, l'autre dans le parcours couvert.</p> <p>Pour frotter becs et griffes, 1 bloc de béton cellulaire pour 1000 poules.</p>	Un chapitre détaillé pour décrire les compétences et devoirs en termes de planification, inspection, réactivité... et choix des poulettes.	
Animaux malades ou blessés				Des animaux malades ou avec des comportements anormaux doivent être séparés et soignés, et si indiqué, euthanasiés par un personnel formé aux méthodes légales et sans douleur.		Isolés et soignés, ou euthanasiés de manière humaine	Observation des animaux.. Séparer et traiter les animaux malades, Euthanasier si nécessaire (une personne compétente ; méthodes admises : életronarcose et section du cou ; dislocation du cou ; pistolet à tige perforante).	
Santé	Tout animal qui paraît blessé ou malade doit être soigné sans délai, et si nécessaire, isolé dans un local approprié	Vide sanitaire Max.3 traitements allopathiques chimiques de synthèse par an (en dehors des vaccins, des traitements antiparasitaires et des mesures obligatoires) ; temps d'attente doublé.	Lutte contre les vecteurs contaminants	Contrôles réguliers. Le vétérinaire doit analyser tous les événements inhabituels (p.ex. mortalité) et doit enregistrer les mesures. Médicaments : prescription, traçabilité et contrôles. Vaccin salmonelles obligatoire.	Pas de médicaments prophylactiques. Traitements sur prescription vétérinaires et enregistrés. Coccidiostatiques exceptionnels ; interdits après 10 semaines. Contrôles pour l'absence de salmonelles soumises à déclaration.	Suivi par un vétérinaire reconnu. Plan de santé. Vaccin contre les salmonelles.	Il faut un Plan Vétérinaire de Santé et de Bien-être.	Contrôle des salmonelles.

	Normes	Bio européen	Label rouge	KAT tierschutzgeprüft	Coop Naturafarm CH	Beter leven NL	Freedom Food UK	KAG Freiland
Transport		Délai entre enlèvement et abattage max 12h	Max 100km et 3h	Enlèvement par des entreprises certifiées et du personnel formé.		Selon IKB volailles	Les équipes d'enlèvement doivent être approuvées par Freedom Food. L'enlèvement doit être planifié et supervisé. Pas plus de 3 poules portées dans une main. Les animaux non transportables doivent être euthanasiés. Protection des impacts climatiques. <26°C, et 75%de relative humidité. Véhicules approuvés par Freedom Food.	Limité à 30k et 1 heure.
Abattage		minimum 5 secondes entre anesthésie et saignée. Saignée au moins 1minute. Abattage rituel possible.	« <i>minimiser le stress</i> » Saignée au min. 5 secondes après l'anesthésie. Âge maximal de la poule 72 semaines Label rouge pour poules fermières (carcasses sélectionnées).				Prescriptions détaillées pour l'étourdissement et la saignée. L'immobilisation par suspension des volailles conscientes doit être abandonnée au plus tard début 2016. Il faut encourager l'adoption de systèmes à atmosphère contrôlée (précisés) ou modifier les systèmes à bain électrique. Forte priorité à la formation du personnel. Des caméras doivent contribuer à assurer la protection animale. Attente : enregistrement de mortalité et blessures. Ventilation, T°, éclairage réduit.	Etourdissement avant suspension.
Evaluation du résultat en termes de bien-être et santé	Non précisé	Non précisé				Eleveur, vétérinaire, conseiller, veillent aux aspects de bien-être animal et définissent des mesures. L'année suivante on examine si les mesures ont abouti à des améliorations.	S'insère dans une stratégie de progrès, en partenariat avec la recherche et des instances nationales.	
Contrôles		Contrôles annuels (approfondis et inopinés) sur toute la filière. Selon opérateurs jusqu'à 4-5 contrôles/an.	Contrôles à fréquence variable selon opérateurs et risques catégoriels. Caractère inopiné non précisé.		Contrôles sans préavis, deux fois par an, par un organisme indépendant.	Contrôles précis.	Contrôles.	Contrôles.